NASHVILLE PUSSY [Usa] Get some ! (Spitfire Recs - 2005)



[Publié à l'origine dans **Ged a écouté pour vous** N°1]

En 1980, sur leur essentiel album *Back in black*, les australiens d'**AC/DC** proclamaient à juste titre *Rock'n'roll ain't noise pollution* (pour les non anglophones : le rock'n'roll n'est pas de la pollution sonore). Car le rock est aussi, derrière ces tonnes d'artifices criards et autant de clichés désolants un genre où la technique musicale a sa place et où la créativité, l'originalité sont des atouts non négligeables. Demandez à **Drucker** et à **LORDI**, groupe finlandais vainqueur de l'Eurovision !!!!

Bon, soyons clair d'emblée, avec **NASHVILLE PUSSY** l'originalité n'est pas forcément au rendez-vous mais ce savoir-faire qui se reconnaît à dix bornes, cette façon rugueuse de combiner des styles plus ou moins proches mais toujours efficaces pour faire péter la baraque à coup sûr, ça ils savent faire !! Imaginez le riff tranchant à la **AC/DC**, **ROSE TATOO** ou encore **ROLLING STONES** un jour de colère, le son crasseux d'un **AMERICAN DOG** voire d'un live des **STOOGES**, un doigté sadique à la **TED NUGENT** / **ZZ TOP** des grands jours, l'esprit punk des **RAMONES** et une voix façon Jack Daniel's. C'est-y pas de la recette qui tue ça Madame ?

Un pur joyau de rock'n'roll sincère et sans fioriture, un coup de pompe bien placé avec un paquet de tubes pour ton Ipod (beurk, c'est par où les vinyles ?) !

Le rock'n'roll n'est décidément pas prêt de mourir. Non mais !

2

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n’engagent que leurs auteurs.